

CONTENUS DE LA FORMATION BPJEPS

630 heures en centre de formation

Plus de 1000 heures selon calendrier, en entreprise

18 semaines de formation,
dont 2 en mobilité européenne

En partenariat avec le CEMÉA

4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC)

UC transversales de spécialité « Animation » :

- > UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- > UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC de la mention « Animation culturelle » :

- > UC3 : Conduire une action d'animation
- > UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation culturelle

MÉTIER & DÉBOUCHÉS

L'animateur·trice culturel·le exerce ses fonctions dans tout type d'entreprise du secteur social et socioculturel : collectivités locales, territoriales, intercommunalités, associations, établissements spécialisés (résidences seniors, EHPAD, foyers d'accueil, foyers de jeunes travailleurs), centres sociaux, centres d'animation, fédérations d'éducation populaire, et bien sûr tout type d'associations culturelles engagées dans les pratiques artistiques ou la diffusion d'une offre culturelle.

+ D'INFOS & CONTACTS

Jacques-Pierre GROLLEAU

& Camille MASSET

Centre de formation

Mail : formation@theatreenmiettes.fr

Contact : 05 56 43 06 31

Site : <http://www.theatreenmiettes.fr/>

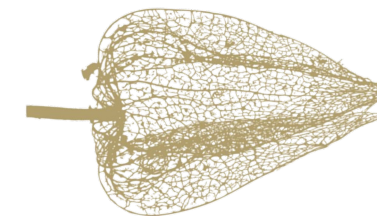
> Dossier d'admission à télécharger sur le site



Theatre En Miettes



[theatre_en_miettes](https://www.instagram.com/theatre_en_miettes)



CENTRE DE FORMATION

THÉÂTRE EN MIETTES

BPJEPS

Mention Animation,

Spécialité Animation Culturelle

PUBLICS CONCERNÉS

Des candidat·e·s ayant une expérience professionnelle ou bénévole dans les domaines de l'animation culturelle, socioculturelle ou sociale, de la culture et/ou de la pratique artistique et qui sont porteur·euse·s d'un projet professionnel nécessitant une formation diplômante et professionnalisante.

LES CURSUS ET PARCOURS :

- > Stagiaires de la formation continue
- > Apprenti·e·s d'un CFA
- > Parcours emploi compétences
- > Reconversion professionnelle

Âge : 18 ans et plus

Capacité d'accueil : 12 places

Niveau de formation : IV, Bac

ACCESSIBILITÉ

Le BPJEPS est ouvert à toute personne ayant un projet professionnel en accord avec la mention animation culturelle et qui a répondu aux prérequis et réussi les épreuves d'admission.

PRÉREQUIS & ADMISSION : 3 ÉTAPES

1. LES EXIGENCES PRÉALABLES :

- > Candidat·e majeur·e
- > 200h de pratique d'animation ou BAFA
- > Brevet de secourisme (en cours de validité)
- > Projet professionnel en accord avec la formation visée

Chaque candidat·e doit prendre un rendez-vous en amont des épreuves d'admission, avec Jacques-Pierre Grolleau responsable du centre de formation, pour examiner les prérequis.

2. LE DOSSIER DE CANDIDATURE :

Chaque candidat·e envoie son dossier de candidature dûment rempli, accompagné des pièces justificatives demandées.

Les candidat·e·s qui auront été reçu·e·s aux exigences préalables seront convoqué·e·s pour les épreuves d'admission suivantes.

- > Remise des dossiers :

26 juin 2024.

3. LES ÉPREUVES D'ADMISSION :

(sur une journée)

- > un test écrit
- > un entretien d'entrée en formation

> Épreuves d'admission :

10 et 11 juillet 2024

CALENDRIER & TARIFS

FORMATION

> Début de la formation : 18 septembre 2024
(positionnement du 18 au 20 septembre 2024)

> Fin de la formation : 29 janvier 2026

COÛT DE LA FORMATION

Nous contacter par mail

(formation@theatreenmiettes.fr) pour un devis.